

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantal

Registre *per* N° 181

SIGNALEMENT.

Le Sr. *Sialcia Antoine*
Chaudronner
nati d' *ally*
demeurant à *ally*
allant à *Calasnochia (Espagne)*
âgé de *28* ans, taille d'un mètre
87 centimètres
cheveux *châtains* front *découvert*
sourcils *châtains* yeux *Bleus*
nez *gras* bouche *Moyenne*
barbe *chât clair* menton *a soulet*
visage *ovale* teint *Brun*

SIGNES PARTICULIERS.



PIECES DÉPOSÉES :

La somme

FAIT à *Murillac*, le *27* *br* 18*40*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Sialcia

Murillac
Cantal
Breuil
honneur
Comme
puir
chia
Espagne
er sou
survivent
il veut
le préfet
ait lui
our
Sarragon
ville
onneur
t



Maire de la commune Sallly, Canton
de Sallly, arrondissement de Mauriac
Département du Cantal. vu l'opposition
le contre et combattant la validité des
motifs



qui y sont exposés
les motifs
habitants
ceux
véritables

qu'il y a lieu de croire
Monsieur le préfet de lui délivrer
le passeport qu'il réclame

Sait le signalement du pétitionnaire

âge de 35 ans taille d'un mètre 65 c
cheveux châtain, front découvert
sourcils châtain, yeux d'un
nez gros, bouche moyenne
barbe châtain clair
menton à fossette, visage ovale
teint brun

fait au maire Sallly le 25. 7. 1850



Le Maire
Sallly
Ollivier

[Signature]

Monsieur

Monsieur le préfet du Cantal

Monsieur le Préfet

Antoine Galery, Du lieu du Breuil
Commune Sallly, à l'honneur
De vous exposer, qu'il a un commerce
de chaudièrerie établi depuis
plusieurs années à Calomocha
royaume d'aragon en Espagne
Il desire y résider continuer son
commerce et opérer le recouvrement
des fonds qui lui sont dus, il veut
vous supplier Monsieur le Préfet
de vouloir bien ordonner qu'il lui
soit délivré un passeport pour se
rendre à Calomocha royaume d'aragon
en Espagne et vous ferez justice

Pétitionnaire à l'honneur
d'être agréé
Monsieur le préfet
votre très humble
et très obéissant serviteur

JB

en pour légalisation de la signature de M^r

Guéstat, maire de la Commune d'Ally, apposée

à cette part.

Maurice, le 26^e brumaire 1870.



Le Sous-Prefet

J. Martin